



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## BUDGET 2019

L'objectif du DOB, c'est :

- ✓ discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- ✓ Informer de la situation financière.

Ainsi l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les Communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires (devant faire l'objet d'un vote) ait lieu au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Un principe également réaffirmé par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République.

# 1-ANALYSE RETROSPECTIVE 2018

## 1-1 BUDGET PRINCIPAL

Le **double objectif** fixé lors du **DOB 2018** et avalisé par les membres du conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2018 était de **dégager un autofinancement brut de 1,7 M €** afin de ne **pas avoir recours à l'emprunt**.

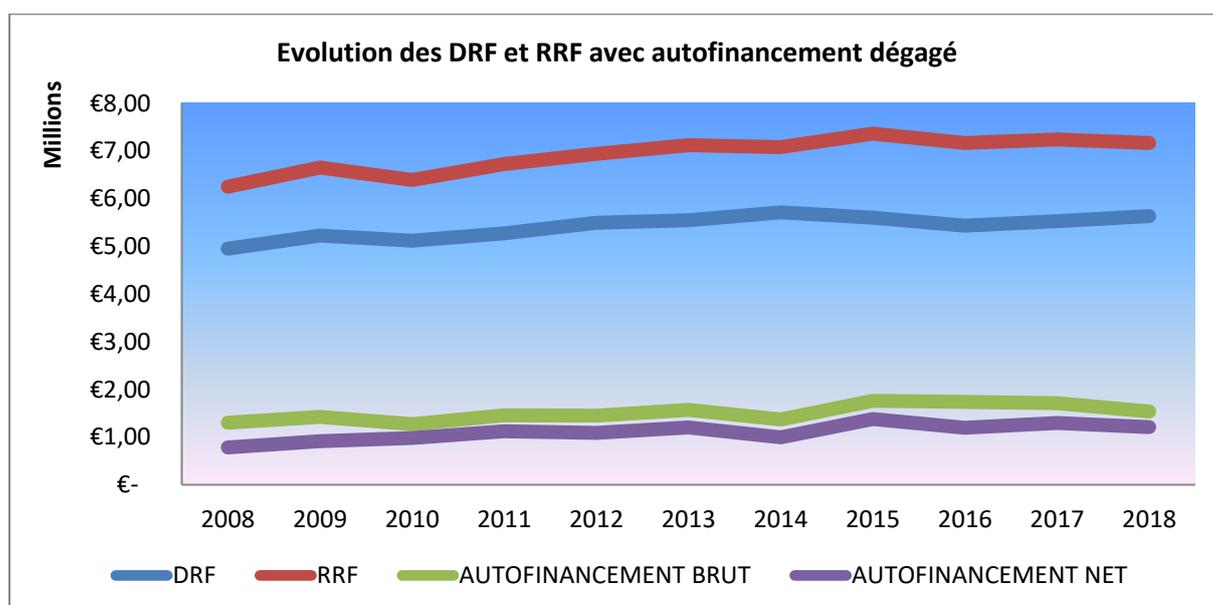
A la lecture des comptes définitifs 2018, ce **double objectif** est **partiellement atteint**. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire même si le niveau de l'autofinancement brut s'est dégradé.

L'exercice budgétaire 2018 a dégagé un **autofinancement brut de 1 532 190 €** contre 1 710 744 € soit une **baisse de plus de 10%** (-178 744 €) par rapport à l'exercice 2017 ; la hausse des DRF conjuguée à une baisse des RRF en est la cause.

Cet autofinancement brut 2018 en repli est d'un niveau comparable voire supérieur aux exercices précédents, exceptés ceux de 2015 à 2017 qui avait pu dégager un autofinancement exceptionnel supérieur à 1,7 M €.

Malgré ce constat et grâce à un endettement très réduit, **l'autofinancement net** lui est d'un niveau très acceptable et supérieur **légèrement à 1,2 M €**.

Ainsi, malgré un fort effort d'équipement important (2.2 M €), **le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire**, l'autofinancement net ayant permis de financer une grande partie de ces investissements.

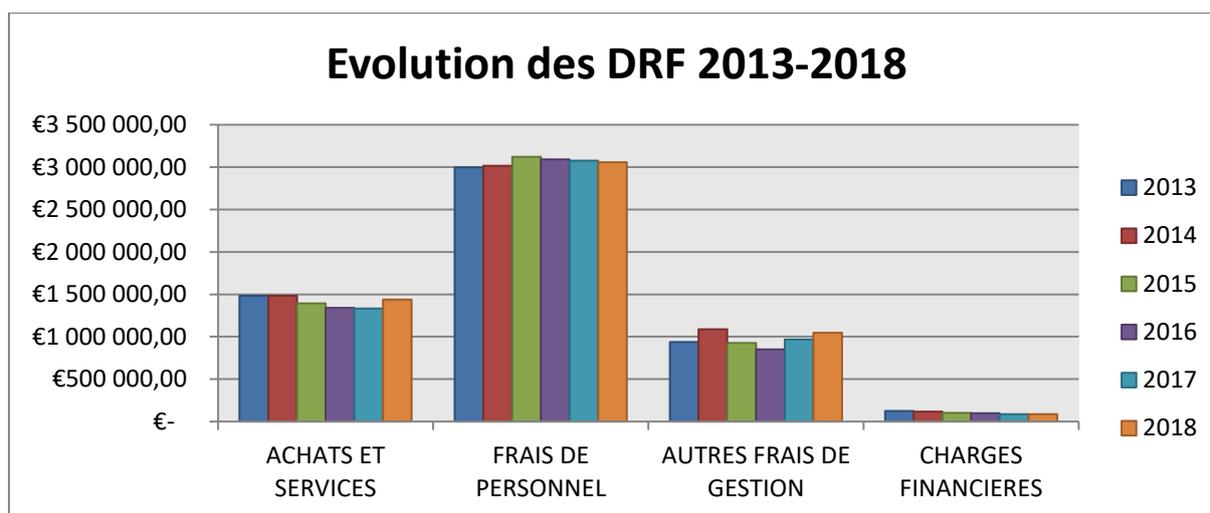


## **1-1-1 Fonctionnement**

### **1-1-1-1 Les Dépenses de fonctionnement**

Les **DRF** s'établissent à **5 635 881 €** soit une **hausse de 2%** par rapport à l'exercice 2017 soit un **surplus de 111 114 €**.

La maîtrise de la masse salariale ainsi que des frais financiers n'ont pas permis de compenser la hausse des charges courantes ainsi que des subventions.



#### **\*les charges à caractère général**

Les charges courantes de la Commune ont **augmenté de 8%** alors ce poste était en baisse constante lors des 5 exercices budgétaires précédentes.

- **L'effort d'économie** sur le fonctionnement des services municipaux a à priori **atteint ses limites**
- **L'accélération de l'inflation** en 2018 (+1.8% contre 1% en 2017 et 0.2% en 2016) avec la remontée des prix de l'énergie, de matières premières et des produits alimentaires
- Les **normes et contrats de maintenance** ont un impact sur le coût d'entretien des bâtiments et équipements communaux

Au final, au regard de ces paramètres, **certains postes budgétaires** connaissent une **forte hausse** :

- Les postes **énergie-combustibles- carburants** : +42 300 €
- Les postes **entretien terrain-bâtiments-voirie-réseaux-véhicules**: +42 033 €
- Les autres impôts correspondent à **la redevance spéciale sur les bâtiments** perçue par Lorient Agglomération avec une augmentation de plus de 22 000 € (tarifs lissés sur 3 ans et cumul redevance 2017 et 2018)

#### **\*les autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante **augmentent de plus de 8%** soit 78 454 € par rapport à 2017, les subventions augmentant de manière sensible.

Pour les subventions aux **associations**, le **surplus est de 12 402 €** et notamment l'école Saint-Joseph qui a vu ses effectifs grimper et par conséquent la participation communale à l'OGEC.

La **subvention communale** pour les besoins de financement du **CCAS** et de **l'EHPAD** a atteint **500 000 €** en 2018. Cela ne constitue pas un « record » car en 2009 elle avait culminé à 530 000 € (date d'ouverture de la maison de l'enfance) et à 525 000 € en 2014.

Depuis 2015, date de la mise en place d'une ligne de trésorerie de 80 000 €, la subvention est restée en deçà de 425 000 € mais la situation financière de l'EHPAD se dégradant en 2018, le besoin de financement s'est accru et 500 000 € ont dû par conséquent être mandatés avec une situation très tendue en fin d'exercice budgétaire.

### **\*la masse salariale**

La grande satisfaction de l'examen de l'exécution financière 2018 est la **bonne maîtrise de la masse salariale**.

Ce poste stratégique qui représente **54.3% des DRF** est en recul depuis 3 exercices budgétaires consécutifs avec une baisse de plus de 68 000 € par rapport au CA 2015.

En 2018, la variation est de **-0.63%/CA2017**, baisse qui est la résultante de plusieurs éléments :

- Il n'y **pas eu de revalorisation** du point **indiciaire** en 2018
- La **journée de carence** a été réintroduite et ainsi depuis le 1er janvier 2018, le premier jour de l'arrêt maladie d'un agent n'est plus rémunéré sauf dans les cas expressément prévus par les textes.
- L'application du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (**PPCR**), débuté en 2017 et prévoyant des revalorisations indiciaires en 2018 et 2019 a été suspendu pour 2018 et **reporté** d'un an
- **la disparition des TAP** dans les 2 écoles publiques à partir de septembre 2018 et ainsi des interventions d'animateurs

Cette baisse est d'autant plus méritoire qu'il a fallu assurer **la rémunération d'agents recenseurs** en début d'année.

### **\*Les charges financières**

Les charges financières sont en **baisse de près de 1%**, baisse qui est en réalité serait plus importante (76 114 €) sans la prise en compte pour la 1<sup>ère</sup> fois des opérations de passation des intérêts courus non échus (11 123 €).

Le désendettement continu du budget communal permet de limiter les frais financiers et d'accroître l'autofinancement brut.

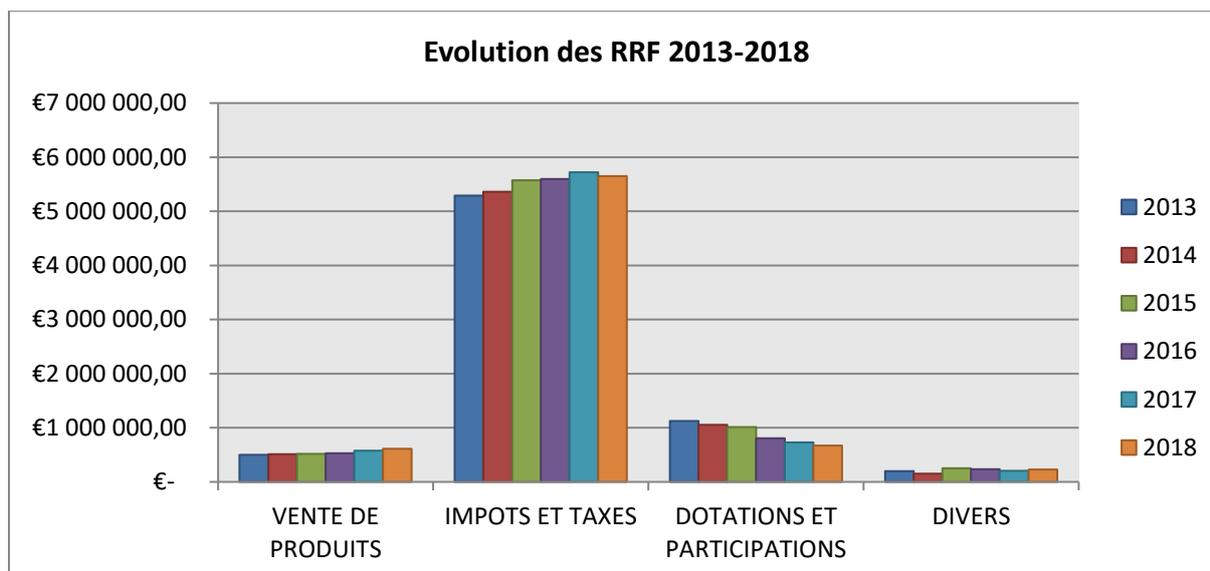
### \*Atténuation de produit

La commune de Caudan a été **exemptée**, en **2018** du **prélèvement pour insuffisance du nombre de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU**, cette exemption n'étant pas neutre pour les finances communales car pour rappel le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU s'est élevé à **56 149 € en 2017**.

### 1-1-1-2 Les Recettes de fonctionnement

Au 31/12/2018 les RRF s'élèvent à **7 168 071.44 €** en **baisse de près de 1%** par rapport à 2017, soit **67 929 € de perte**.

Dans un contexte de désengagement financier de l'Etat, cette baisse n'est pas foncièrement inquiétante car les recettes issues de ses propres ressources sont prépondérantes.



### \*Vente de produits

La **hausse de 6.75%** de ces recettes témoigne de la qualité et la bonne fréquentation de nos différents services municipaux.

- Le restaurant scolaire : 259 785 (+18 014 €)
- La piscine : 110 705 € (+ 7 500 €)
- L'ALSH : 87 646 € (+9 950 €)
- La salle des fêtes : 49 597 € (+4 855 €)
- Les garderies : 44 951 € (+9 826)
- Le service jeunesse : 16 543.93 € (+1 829 €)
- Les abonnements médiathèque : 7 411 € (-693 €)
- La location de bennes : 6 020 € (+560 €)
- L'école municipale de sports : 3 470 €

## **\*impôts et taxes**

Les recettes tirées des impôts et taxes s'élevèrent à 5 650 252 € soit une **baisse de 1.29%** par rapport au CA2017.

Les contributions directes se sont réduites de 28 572 €.

En tenant compte des atténuations à savoir le reversement de fiscalité figurant en dépenses (atténuation de charges) l'augmentation des 3 impôts locaux serait de + 27 577 €. Néanmoins, malgré la revalorisation des bases fiscales de 1.24% ; les 3 taxes locales directes ont connu une progression décevante (+0.9%).

Il convient de préciser que la **réforme de la taxe d'habitation** avec un dégrèvement de 30% pour une 1<sup>ère</sup> année qui a été appliqué en 2018 n'a **pas eu d'impact sur les finances communales**, L'Etat ayant bien compensé le manque à gagner pour les collectivités locales à l'euro près.

En raison du **transfert de la compétence eaux pluviales** à Lorient Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, **l'attribution de compensation a été réduite**, le montant minoré prenant en compte la moyenne des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien du réseau d'eaux pluviales de 2011 à 2016 soit **5 361 € par an**.

**La taxe locale sur la publicité extérieure** s'est élevée à **206 447 €** avec un delta de **plus de 10 340 € grâce à l'installation de nouvelles entreprises**.

**Les droits de mutation** ont atteint **182 599 €**, niveau décevant par rapport au fort montant de 2017 mais cela reste dans la moyenne des sommes perçues les années passées.

## **\*Dotations et participations**

Les dotations et participations extérieures sont comme les années passées en **net repli**, signe du désengagement continu de l'Etat.

La **DGF** a **baissé de plus de 28 000 €** pour atteindre le seuil de **181 683 €**.

Le **FCTVA** consistant à rembourser la TVA partielle de certaines dépenses de fonctionnement **a également baissé**, les services préfectoraux n'ayant pas déclaré éligibles au dispositif certaines d'entre elles.

Le remboursement au titre des **contrats d'avenir** est en **baisse**, le nombre d'agents éligibles ayant été réduit à un seul en cours d'année.

## \*produits exceptionnels

En premier lieu, Les produits exceptionnels ont concerné la **cession de biens communaux** :

- 9 000 € pour la reprise d'une tondeuse
- 5 000 € pour la reprise du camion de la propreté urbaine
- 1 000 € pour la vente de chaises de la salle des fêtes
- 500 € pour la reprise de la citerne à eau

D'autre part, le **remboursement de sinistres d'assurances** dont notamment :

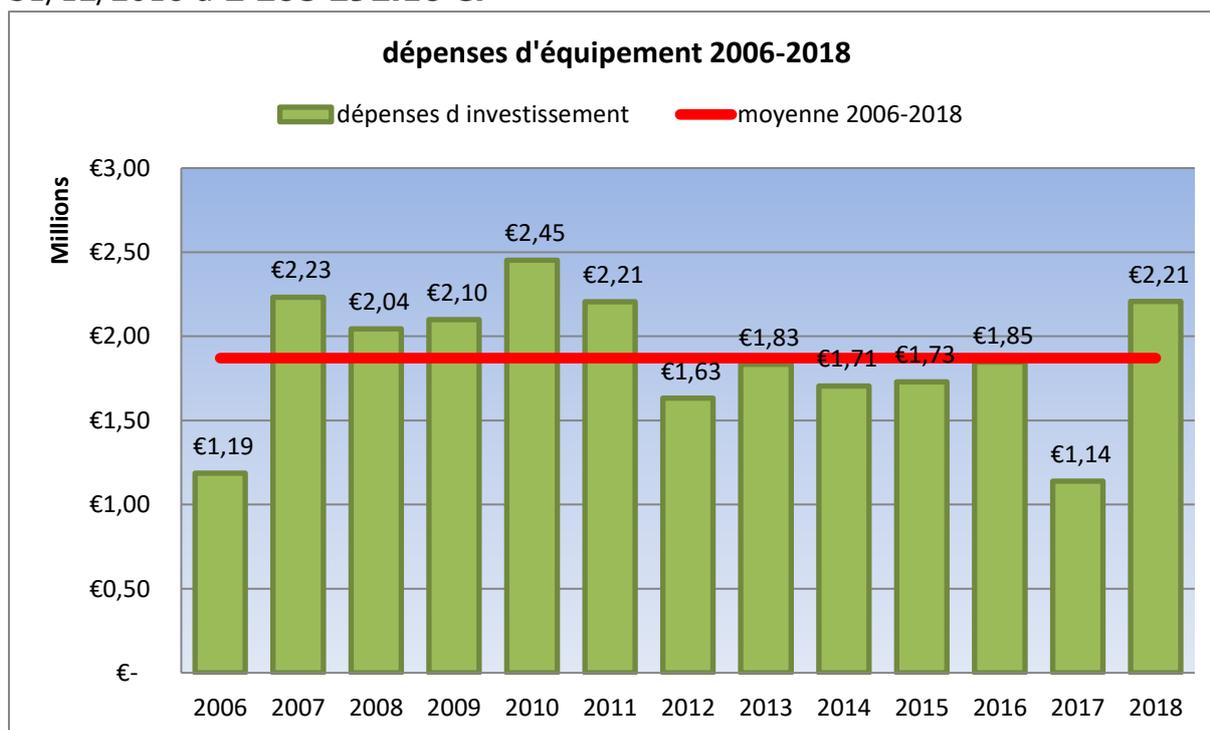
- 20 102 € pour les malfaçons du carrelage du gymnase de Kergoff
- 10 910 € pour des dégâts occasionnés sur le mobilier urbain de la commune
- 1 678 € pour le remboursement des frais de justice concernant l'expulsion des gens du voyage

## 1-1-2 Investissement

**L'effort d'investissement** effectué par la commune **a été très élevé** en 2018 **sans que pourtant le recours à l'emprunt n'ait été rendu nécessaire**, grâce notamment au **bon autofinancement** dégagé depuis plusieurs exercices budgétaires.

### **1-1-2-1 Dépenses**

Les dépenses en matière **d'équipement et de travaux** s'établissent au 31/12/2018 à **2 208 292.10 €**.



Outre le **fort taux de consommation des crédits** (près de **73%**), le volume est très important et n'avait pas été atteint depuis 2010 (2 452 151 €) et bien au-dessus de la moyenne des investissements réalisés depuis 2008 (1 869 000 €).

Les dépenses ont concerné des réalisations en cours mais également de gros investissements à venir.

**\*Chantiers en cours :**

Les **travaux de réhabilitation du Parc d'activités de Kerpont Lann Sévelin** ont consommé **1 036 544 € de crédits**. Les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche ont débuté en mai et se sont terminés en décembre 2018 en précisant que près de 150 000 € seront à prendre en compte pour le paiement de la facture finale comprenant la fin des travaux, l'avenant et les révisions de prix.

Les travaux de la **seconde tranche de la voie verte de Kerantro** se sont également achevés en décembre dernier. **266 421 €** de crédits ont été consacrés à cette tranche qui a permis de finaliser l'aménagement d'une piste cyclable entre le bourg et le carrefour de Bellevue. 29 000 € seront à prévoir pour couvrir l'avenant et différents programmes de plantations.

L'exercice 2019 a vu également la **fin des travaux de la rue Mme Gadaud/rue des écoles et de la rue Lann Sapinenn** avec **71 857 €** dédiés à ces aménagements.

Un **programme voirie rurale** a été également prévu (lieu-dit le Poux et Kergohal) avec près de **48 000 €** qui ont été mandatés en 2018, 35 000 € étant à prévoir en 2019 pour la fin des travaux.

Des **travaux sur le patrimoine immobilier** de la commune ont également été réalisés en 2018 :

- La **salle de tennis** avec la réfection de la toiture et la sécurisation du site : 139 766 €
- La **piscine** pour divers travaux (79 806 €)
- Le **cimetière** avec l'acquisition et l'aménagement de nouveaux columbariums (49 434 €)
- Le **centre de loisirs** (18 417 €)

**Divers équipements** ont également été acquis et mis à la disposition des différents services municipaux :

- Acquisition d'une **tondeuse** (36 000 €) et d'un **camion propreté urbaine** (50 400 €) pour les services techniques
- L'aménagement d'une nouvelle **structure ludique** pour enfants sur le site de Kergoff (23 844 €)
- L'acquisition de **chaises** pour la salle des fêtes (13 872 €)
- L'acquisition d'un **radar** (6 480 €)

L'exercice 2018 a été aussi pour le tremplin financier pour mise en place de **futurs projets** :

- Les **futurs travaux de rénovation et extension de la mairie** avec l'acquisition d'une parcelle de terrain (92 917 €) et l'étude de faisabilité et programmation financière (19 080 €)
- Les études d'avant-projet (24 960 €) concernant la **rénovation et d'extension du restaurant scolaire** qui ont permis de dégager des scénarios pour les futurs travaux
- Des études de maîtrise d'œuvre ont été menées (14 425 €) pour des **travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes Joseph Le Ravallec**
- Le **plan d'eau de Kergoff** avait fait l'objet d'un vidage en septembre dernier dont 10% des travaux ont été pris en charge par la commune (7 000 €). Des études concernant l'aménagement de ce site vont être lancées en 2019.

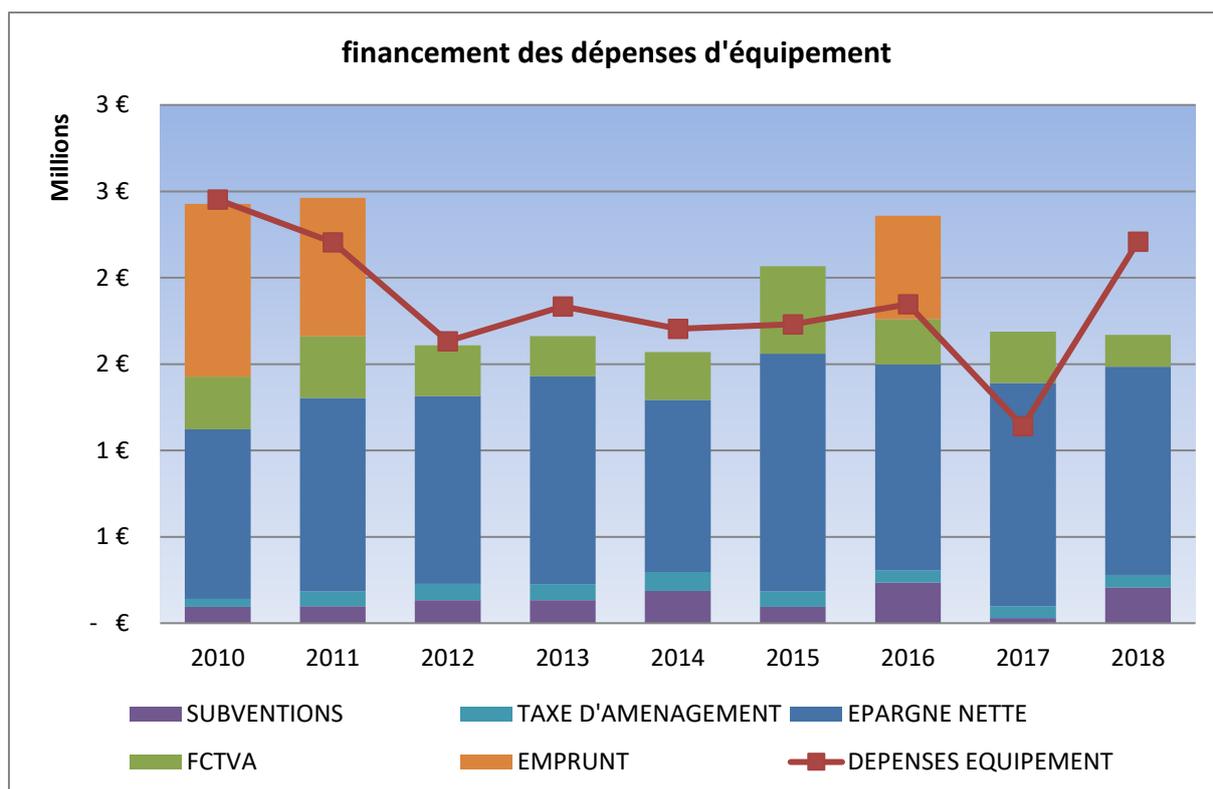
Le bilan des investissements 2018 est donc marqué par des réalisations conséquentes mais aussi par des engagements pris pour de futurs projets d'envergure.

**Nouvelle dépense d'investissement est l'attribution de compensation en section d'investissement** d'un montant de **61 474 €**. En effet, le transfert de la compétence eaux pluviales à Lorient Agglomération a raboté l'attribution de compensation de 5 361 € pour la partie fonctionnement mais elle a également créé une dépense en investissement afin de compenser les charges d'investissement transférées et financera les travaux sur le réseau d'eaux pluviales sur le territoire communal.

Le **remboursement en capital des emprunts** qui s'élève à **327 476 €** en 2018, niveau très réduit (91 000 € de moins que l'exercice précédent) grâce au désendettement continu de la commune ce qui a permis de **maintenir un autofinancement net supérieur à 1,2 M €**.

### **1-1-2-2 Recettes**

Outre l'autofinancement net dégagé qui est en baisse mais reste convenable, d'autres ressources ont été mobilisées pour financer les investissements 2018.



- Le **FCTVA** en baisse mais c'est logique le niveau des dépenses des investissements de l'exercice 2017 ayant été assez réduits : **184 731 €**
- La **taxe d'aménagement** perçue sur les permis de construire : **70 335 €**
- les **subventions** se sont élevées à **208 196 €** et sont décomposées comme suit :
  - Aménagement de l'aire de jeux : subvention du Conseil Départemental de Kergoff : **12 278 €**
  - Aménagement de la rue Mme Gadaud /rue des écoles subvention du conseil départemental pour : **22 880 €** et subvention au titre de la DETR : **25 109 €**
  - Aménagement de la voie verte de Kerantro subvention du conseil départemental pour : **33 213.30 €** et subvention au titres des Amendes de police : **11 000 €**
  - subvention du conseil départemental pour l'aménagement de voirie du PA de Kerpont Lann Sévelin : **75 000 €**
  - subvention au titre de la DETR pour les travaux de réfection de toiture de la salle de tennis : **28 715 €**

Malgré un FCTVA en repli et grâce à autofinancement net correct et un bon niveau de perception de subventions, il n'a **pas été fait recours à l'emprunt** sur cet exercice budgétaire.

Pour rappel, depuis 2014, le recours à l'emprunt n'a été effectué qu'une seule fois (600 000 € en 2016) ce qui permet de réduire l'endettement de la commune.

AU **31/12/2014**, l'encours de la dette était de **2 927 255 €**, il a baissé de près d'1 M € pour atteindre **1 980 388 €** au **31/12/2018**.

## **1-2 Budget ZAC de Lenn Sec'h**

Les **ventes des derniers terrains** de la tranche B1-A2 se sont élevées à **597 528 €** correspondant à la cession de 15 lots.

Les dépenses 2018 de la ZAC se sont élevées à **326 363 €**.

Pour les **dépenses non financières**, cela a concerné la fin des travaux de la tranche B1-A2 (217 974 €) et les études relatives à la future tranche B2-C1 (83 757 €).

Les **frais financiers** se sont élevés à **18 690 €** et correspondant aux intérêts du prêt-relais de la tranche A ainsi que du prêt à plus longue durée ayant financé l'acquisition des terrains, le **remboursement en capital** s'élevant lui à **306 462 €**.

Afin d'anticiper les factures relatives aux travaux de viabilisation de la tranche B2-C1, un **1<sup>er</sup> déblocage de 600 000 €** du prêt relais de 2, 7M € a été effectué à la fin du mois de décembre.

**Au 31/12/2018**, l'encours de la dette du budget ZAC s'élève à **3 472 193 €**.

## **2- LES RATIOS FINANCIERS**

Comme tous les ans, il nous a paru intéressant de **mettre en relief** les **ratios financiers** de certaines villes d'une taille comparable à celle de Caudan et à **identité semi-rurale** et **appartenant de Lorient Agglomération** ce qui permet de bien effectuer des **comparaisons**, les compétences transférées à la communauté d'agglomération n'étant pas négligeables.

Les **ratios** tirés des **comptes administratifs 2017** donnent certains enseignements précieux :

- Les dépenses de Caudan en ce qui concernent les **achats courants ou la masse salariale** sont dans la **moyenne** des Communes de **Languidic** et de **Quéven** qui possèdent des **infrastructures analogues**.
- Par contre, les **subventions versées** sont pour Caudan le double des autres communes, on voit ici le **poids** que représente la **subvention au CCAS/EHPAD** et à **l'OGEC** dans les finances du budget de Caudan
- Le **haut niveau** des **bases fiscales** au titre des **taxes foncières** reflète l'importance de la **présence de nombreuses entreprises** sur le **territoire de Caudan**
- Une **forte capacité** de **désendettement** et un **encours de dette** très **faible** comparés aux autres communes.

données CA 2017/habitant	CAUDAN (6 879 hbts)	PLOUJAY (5 570 hbts)	INZINZAC- LOCHRIST (6 575 hbts)	LANGUIDIC (7 788 hbts)	QUEVEN (8 867 hbts)	Dpt 56
<b>DRF</b>	833	753	912	820	866	1037
<b>achats courants</b>	191	180	182	192	210	248
<b>masse salariale</b>	441	330	533	433	486	536
<b>subventions versées</b>	123	60	66	64	52	67
<b>charges financières</b>	13	23	29	10	25	30
<b>RRF</b>	1043	924	1040	932	1014	1167
<b>impôts locaux</b>	453	373	463	343	605	478
<b>bases fiscales TH</b>	1423	1180	1037	1123	1480	1335
<b>bases fiscales TF</b>	1596	1027	669	914	1115	1251
<b>DGF&amp;DSR</b>	48	181	204	160	174	151
<b>autofinancement net</b>	184	136	68	94	96	96
<b>encours dette</b>	336	647	793	294	1107	849
<b>Capacité désendettement en année</b>	1,4	3,0	5,3	2,0	6,2	4,7

## 3-STRUCTURE ET GESTION DES EMPRUNTS

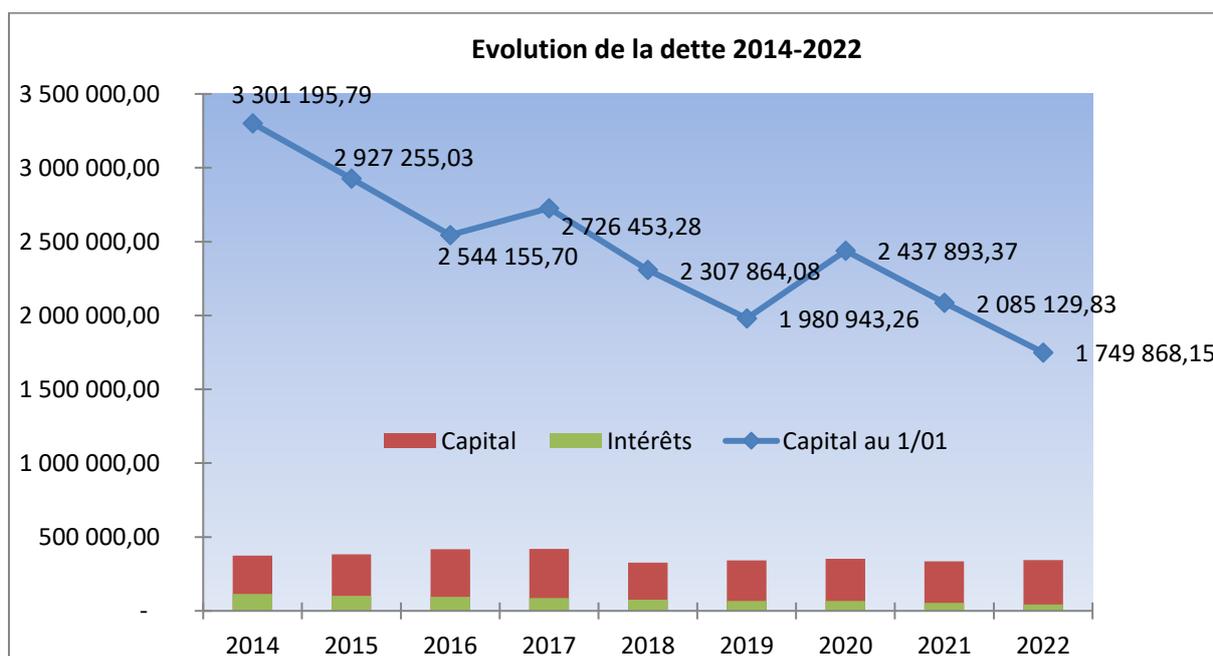
### 3-1 DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Un **endettement maîtrisé et raisonné** pour une collectivité locale est le signe d'une bonne santé financière, les ressources propres qu'elle mobilise lui permettant de faire face à ses investissements tout en limitant ses frais fixes (intérêts d'emprunt).

Au **1<sup>er</sup> janvier 2019**, l'**encours de la dette** du budget principal s'élève à **1 980 388 €** soit **288 €** par habitant et une capacité de désendettement de 1.5/12 année.

Ce **désendettement s'est accéléré** en 2018, d'une part **aucun emprunt n'ayant été souscrit** sur la **période 2017-2018** et d'autre part **3 emprunts** ont fait l'objet d'une **extinction** sur cette même période.

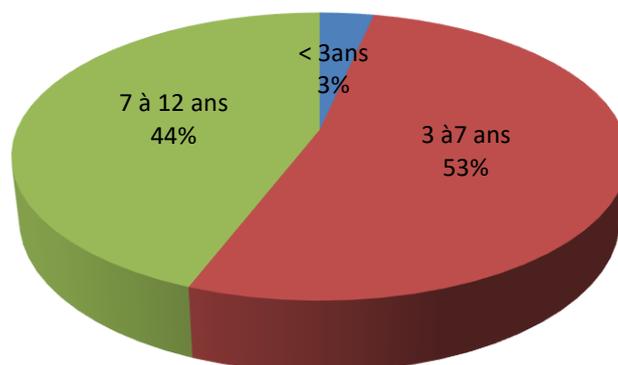
Néanmoins, comme ce cela sera évoqué lors des orientations budgétaires 2019, un **recours à l'emprunt** sera **nécessaire** en **2019** pour financer le programme d'investissement et impactera ainsi l'encours de la dette des prochaines années (hypothèse de 800 000 € dans le graphique suivant).



L'encours de la dette a également une « physionomie intéressante » avec son profil d'extinction des prêts futurs.

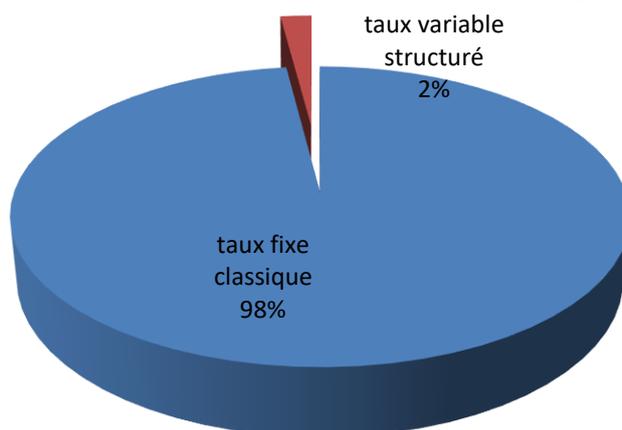
Ainsi, 56% de la dette a une « durée de vie » de moins de 7 ans et ainsi près de 450 000 € d'encours de dette disparaîtra d'ici les 5 ans qui viennent.

## maturité de la dette



La **structure** de la **dette** du budget principal est très **classique** et très **peu risquée**, seul un prêt à taux variable subsistant et qui prendra fin en juillet 2020.

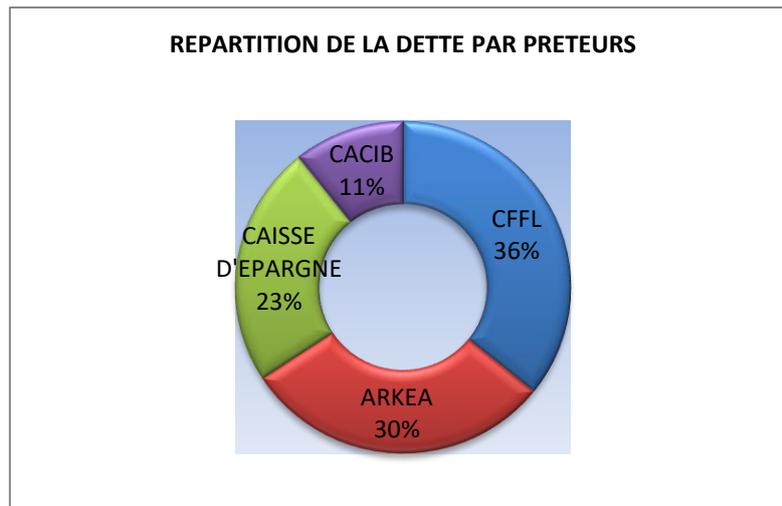
## structure de taux de l'encours de la dette



Le **taux moyen** de la dette des **prêts à taux fixes** est de **3.19%**, taux relativement élevé car concernant des prêts assez anciens.

Les résultats de la demande de **renégociations de ces prêts** auprès des établissements bancaires **n'ont pas été concluants**, les conditions n'étant pas rentables avec le **paiement d'indemnités actuarielles élevées**.

Au niveau des **partenaires bancaires**, c'est la Caisse Française de Financement Local (le prêt de la banque postale de 600 000 € ayant fait l'objet d'une cession auprès de cet organisme) qui est le premier financeur bancaire de la Commune, la répartition de la dette restant toute de même bien **équilibrée** auprès des **4 établissements bancaires**.



### **3-2 DETTE DU BUDGET ZAC DE LENN SEC'H**

La dette **du budget ZAC** est **atypique** car elle composée de **prêts à court terme** et d'un **montant important** car les prêts sont souscrits pour **financer de lourds travaux de viabilisation** et sont destinés à être **remboursés** assez **rapidement** suite à la vente des terrains.

**Atypique** également car son **encours** est **supérieur** à celui du **budget principal**, il s'établit **au 1<sup>er</sup> janvier 2019** à 3 472 193 € (**3 178 655 €** en 2018).

**Atypique** enfin car la **totalité de l'encours** de cette dette est détenue auprès du **Crédit Agricole**, « financeur historique » de la ZAC, banque qui a suivi la Commune dans un contexte parfois difficile.

Le **prêt-relais de 2.7 M €**, partiellement débloqué en fin d'exercice 2018 (pour 600 000 €) sera **entièrement tiré en 2019** afin de financer les travaux de viabilisation de la tranche B2-C1.

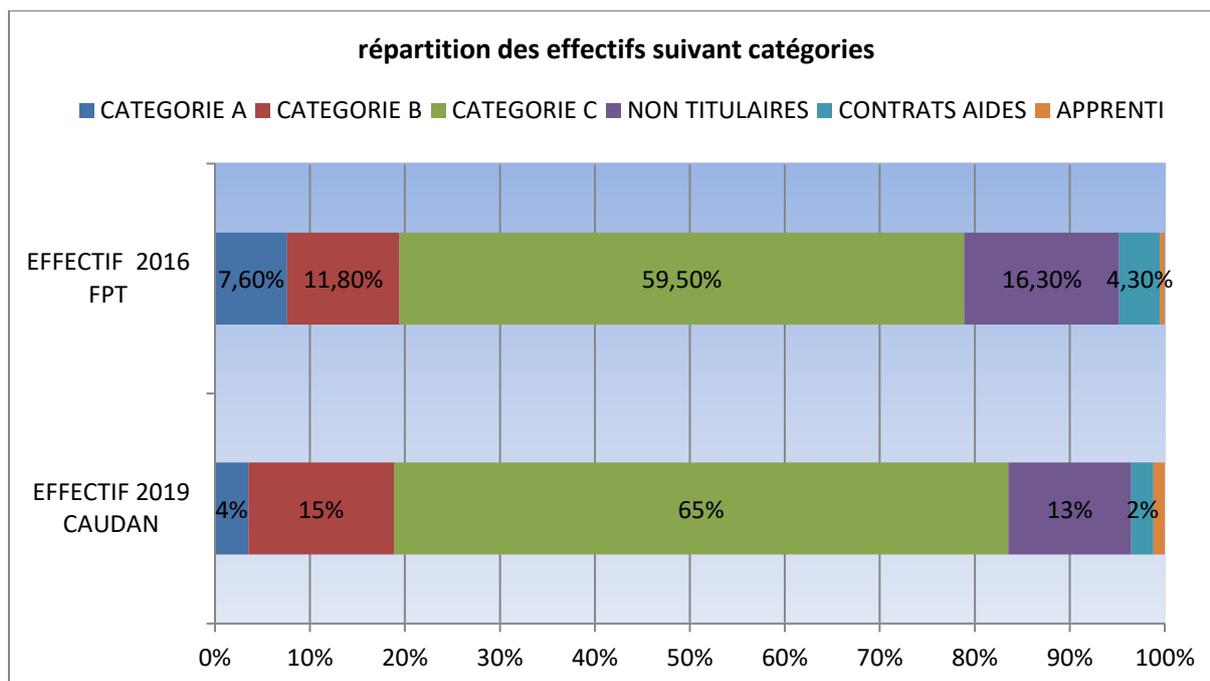
Les opérations de refinancement du prêt-relais d'1,5 M € ayant servi financer la tranche A ont **transformé ce prêt-relais infime de courte durée** en un **prêt classique de 10 ans** afin de pouvoir rembourser du capital grâce à la vente des terrains sur la tranche B2-C1.

Au final, l'encours de la dette du budget ZAC devrait être au **31/12/2019** de **5 176 000 €**.

## 4-ETAT DES EFFECTIFS ET DU PERSONNEL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les effectifs de la Commune s'établissent à 97 agents décomposés comme suit :

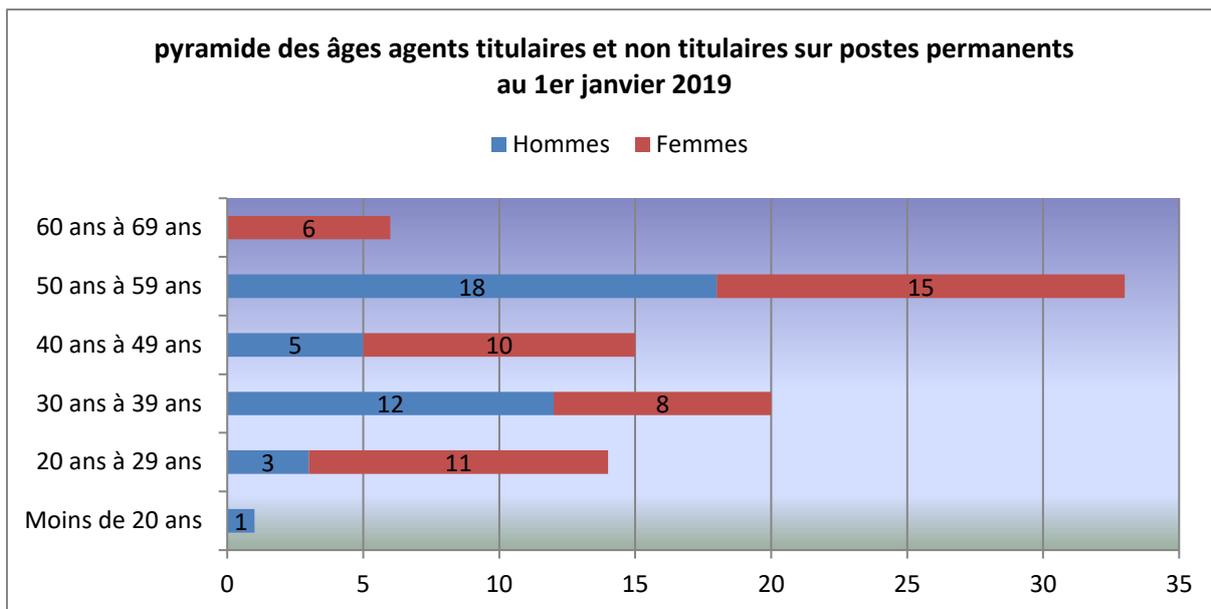
- Titulaires et stagiaires : 71
- Non titulaires occupant un poste permanent : 14
- Contractuels : 4



La répartition ci-dessus donne justement une comparaison toute relative car les chiffres sont issus de l'ensemble de la fonction publique territoriale de 2017 (régions, départements, intercommunalités, communes)

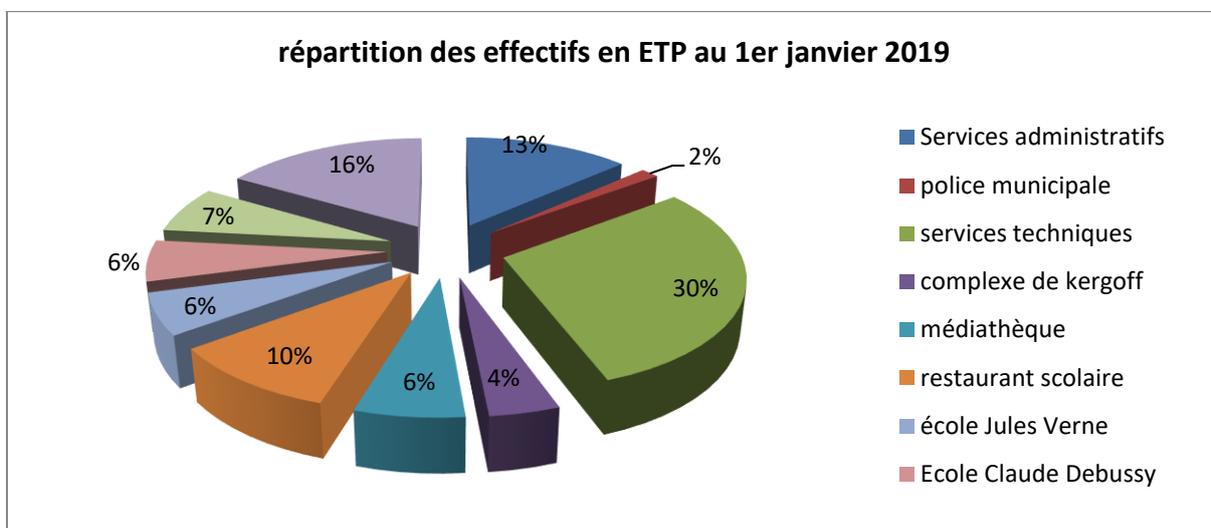
Néanmoins, les données des effectifs de Caudan sont assez comparables à ceux des effectifs nationaux avec une plus grande importance pour la part de non titulaires qui s'expliquent par les missions très variées sur un territoire communal (centre de loisirs, accompagnement restaurant scolaire etc...).

En ce qui concerne la pyramide des âges et dans la perspective de la gestion prévisionnelle des effectifs, il est à noter que plus de 44% du personnel a plus de 50 ans.

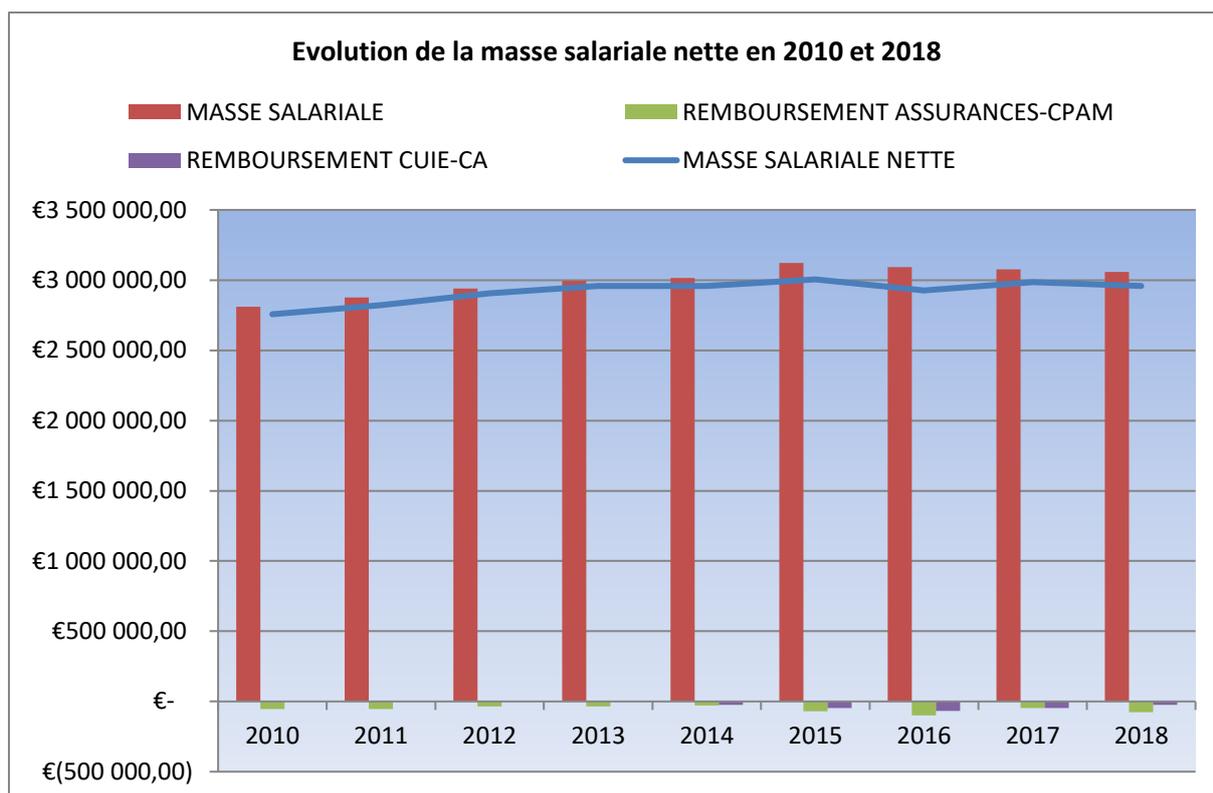


En ce qui concerne les effectifs dans les différents services municipaux, plus de 30% sont issus des services techniques.

Le service périscolaire et extrascolaire qui regroupe les agents des garderies, de l'accompagnement et de la surveillance du restaurant scolaire, du centre de loisirs et du service jeunesse est également bien représenté, même s'il en régression du fait de la disparition des TAP.



Enfin, la masse salariale nette (en tenant compte des différents remboursements) est en baisse.



## 5 - ELEMENTS DU CONTEXTE NATIONAL

### 5-1 Les grandes tendances : la fronde des « gilets jaunes », couplée au ralentissement en Europe, conduit l'Insee à réviser ses prévisions.

Qui se souvient de décembre 2017 ? Un climat des affaires au beau fixe, des créations d'emplois par milliers, des ménages confiants... A l'époque, **la croissance taquinait les 2 %**. Et la nouvelle année promettait d'être radieuse. Ce qui s'annonçait début 2018 comme un léger coup de mou, a viré au ralentissement généralisé.

Le **recul du pouvoir d'achat**, au premier trimestre, conjugué à un **environnement international moins porteur**, a **affecté l'activité**. Les grèves puis l'effet « gilets jaunes » et cette explosion de colère, ont fait le reste.

Au 4ème trimestre, et selon l'Insee, **le PIB français** ne progresserait plus que **d'environ 0,2 %**. C'est deux fois moins que ce qui était attendu. Les comptes nationaux ont dans la foulée, revu à la baisse leurs prévisions d'ensemble : sur l'année, **la croissance de l'activité ne devrait pas dépasser 1,5 %**. La France devrait donc renouer cette année avec une croissance modérée mais loin de la performance de 2017 (2,3 %).

On se souviendra longtemps de 2018. La suppression complète des cotisations salariales et la première tranche de baisse de la taxe d'habitation, censées redonner de l'air aux ménages et relancer la consommation, n'ont pas eu l'effet escompté, loin s'en faut.

S'il est trop tôt encore pour en mesurer les effets, l'Insee estime que le mouvement « gilets jaunes » pourrait ôter 0,1 point à la croissance du PIB au quatrième trimestre.

En réponse à ce mouvement inédit, il est difficile de savoir si les quelques **10 milliards d'euros de mesures annoncées** par le Président de la République dans la « **loi sur les mesures d'urgences économiques et sociales** » permettront de compenser ce manque à gagner.

Une chose certaine : le **gonflement de la prime d'activité, l'annulation de la hausse de la CSG** sur les retraites de moins de 2 000 euros et la **défiscalisation** doublée de **l'exonération de charges sociales des heures supplémentaires**, auront indubitablement un **effet bénéfique sur le pouvoir d'achat**.

Reste que l'impact effectif des mesures votées à la fin de l'année est d'autant plus difficile à anticiper qu'elles se déploieront au même moment que le prélèvement à la source sur les bulletins de paie amputés de l'impôt...

**Comment ces mesures à 10 milliards** seront-elles **financées** ?

Les **entreprises, grandes et petites**, seront vraisemblablement **mises à contribution**. Pas étonnant, dans ce contexte, que l'emploi marchand ait marqué le pas : trois fois moins de postes ont été créés en 2018 qu'en 2017 (107 000 contre 341 000). 64 000 postes sont attendus notamment dans les services au premier semestre 2019. Mais cela ne sera pas suffisant pour attaquer sérieusement **le taux de chômage qui reste stable à 9,1 %**.

Reste que **la consolidation budgétaire française est retardée**. Certes, depuis juin 2018, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017, un déficit inférieur au solde de 3%.

Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'Insee, notamment la décision de requalifier « SNCF Réseau » en administration publique, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 à 2,7) mais a considérablement alourdi **la dette publique, qui atteint un record de 98,5 % en 2017**.

Cette dette publique devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Et aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021...

En dépit de ces difficultés structurelles, les entreprises vont pouvoir bénéficier de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en réduction pérenne de cotisations patronales. Leurs taux de marge augmenteraient de 1,5 point pour s'élever à 33,5 % début 2019 et ainsi retrouver des niveaux d'avant la crise.

En fait, la dynamique globale de l'activité dépendra de l'environnement international. La France n'est pas la seule économie de la zone euro à connaître un ralentissement. Il faut donc s'attendre à un ralentissement durable de la croissance des principaux pays du Vieux Continent.

## **5-2 Collectivités locales : des mesures de transition en attendant (peut-être) la réforme de la fiscalité locale.**

La loi de Finances 2019 ne comprend **pas de nouveauté majeure** en matière de finances et de fiscalité locale. La grande réforme des finances locales devrait se jouer courant 2019 dans un projet de loi spécifique.

La loi de Finances 2019 est plutôt **un texte transitoire** qui s'inscrit dans la continuité d'une loi de programmation quinquennale (2018-2022) qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement.

Pour synthétiser, et s'il y avait **3 éléments à retenir**, ce seraient les suivants :

- **Stabilité des dotations.**
- **2ème tranche de baisse pour la taxe d'habitation.**
- **Des règles d'incitations au maintien du niveau d'investissement.**

**1 - Stabilité des dotations** : c'était la promesse du Gouvernement en contrepartie des contrats financiers avec des **concours financiers de l'Etat** qui restent stables en 2019. Des concours financiers stables, enregistrant même une légère hausse pour atteindre **48,2 milliards d'euros** (+ 70 M€ / 2018).

**La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes** et des départements est maintenue à hauteur de **26,9 milliards d'euros** et sera répartie en fonction des dynamiques de population et des richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles.

Sur le niveau global, la DGF est maintenue à son niveau de 2018 comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation. (Les fameux 1,2 % de dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser pour les 323 collectivités les plus importantes).

**2 – Sur la taxe d'habitation**, la 2ème tranche de baisse est votée pour **3,8 milliards d'euros** (après 3,2 milliards en 2018) **sous forme de dégrèvement**. Le ministre des Comptes publics avait confirmé (en septembre) que la 3ème tranche interviendrait dans le prochain PLF 2020 avec ce projet de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici à 2021, hors résidence secondaires.

Restait également en suspens la question pour les 20 % des ménages les plus aisés. Pendant une récente réunion dans le cadre du « grand débat », le Président de la République a semblé mettre fin au flou entretenu et a annoncé la disparition pure et simple de la taxe d'habitation en 2020.

**3 - Stabilité également pour les dotations de soutien à l'investissement : 2,1 milliards dont 1,8 pour le bloc communal.** Plus précisément, on comptera cette année **1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).**

Toujours sur le soutien à l'investissement, **une hausse de 37 millions d'euros du FCTVA** en raison de la reprise de l'investissement local.

## **6 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

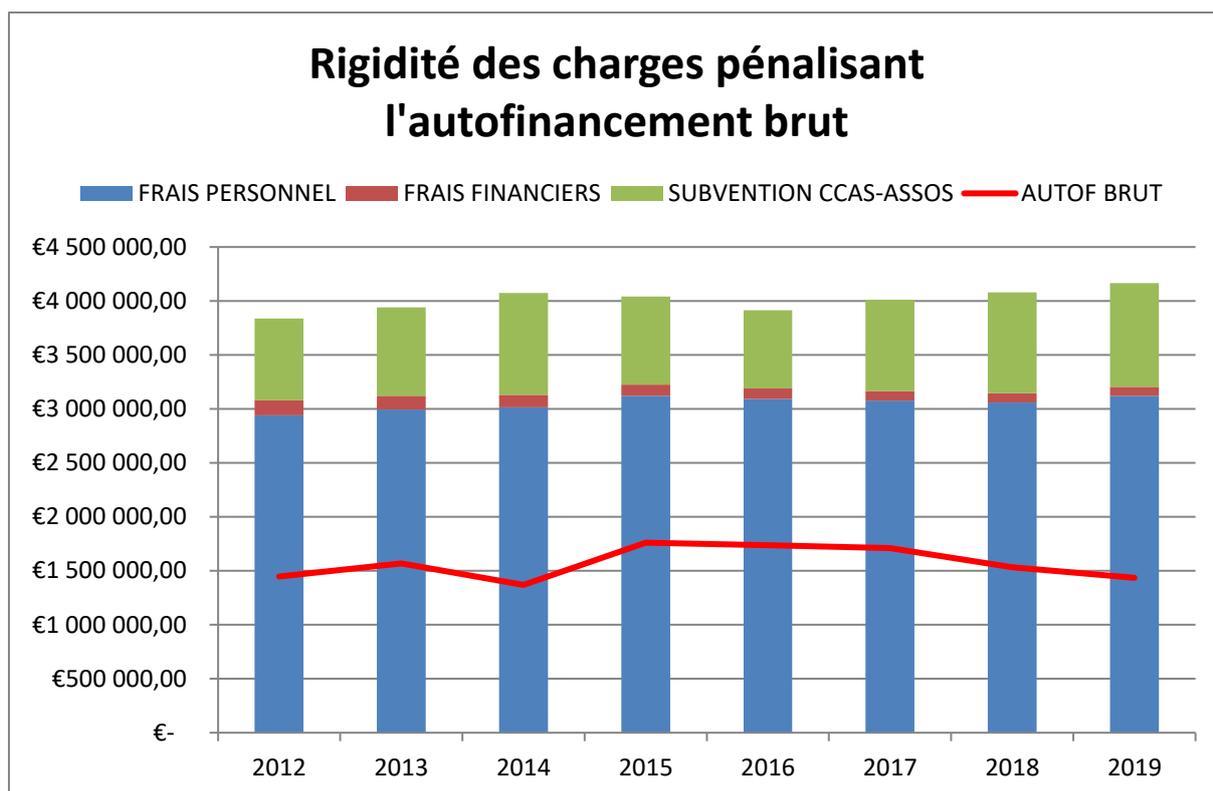
Comme il a été vu lors de l'examen de la rétrospective des comptes, une **contraction de l'autofinancement net** couplé d'un **fort niveau d'investissement** ont été les **traits majeurs de l'exercice budgétaire 2018**.

Les **premiers enseignements des orientations budgétaires 2019** conduisent au **même constat** que celui de 2018, exception faite cette fois **qu'un recours à l'emprunt soit nécessaire** pour financer **l'ambitieux programme d'investissement à réaliser**.

### **6-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Depuis 2 exercices successifs**, les **DRF** ont subi une **hausse cumulée de 3.8%** soit près de 100 000 € par an.

**L'objectif pour 2019** est bien sûr de **limiter au maximum la hausse** dans un contexte d'inflation et du besoin de financement du CCAS/EHPAD, la rigidité des charges de structure impactant l'autofinancement brut dégagé.



**Les charges à caractère général** ont aussi un **caractère imprévisible** car ce sont les dépenses courantes de la Commune sur lesquelles s'appuient les services communaux pour fonctionner. Néanmoins la **forte hausse subie en 2018 (+8%) ne pourra en aucun cas être reconduite** au BP 2019 car **elle grève l'autofinancement brut**.

Face à l'inflation, aux normes et contrôles à respecter, à la nécessité d'entretenir le patrimoine mobilier et immobilier, l'enjeu est ainsi donc de contenir l'évolution de ces dépenses en continuant de négocier les contrats, les prix pratiqués par les fournisseurs, de mutualiser les achats entre les différents services.

L'exemple est démontré par la gestion du restaurant scolaire qui malgré une fréquentation en hausse a réussi à baisser son coût en dépenses alimentaires tout en maintenant la qualité des repas.

Dès lors, **l'objectif serait de ne pas dépasser une hausse de 1.5%** pour ces dépenses courantes en espérant que les prix de l'énergie, des matières premières se stabilisent.

Le chapitre budgétaire des **autres frais de gestion** qui concernent les subventions et participations a connu également une **forte hausse en 2018** et l'enjeu en 2019 est également de contenir ces charges, mais les **perspectives ne sont pas favorables**.

- Pour la **participation à l'OGEC**, le **complément à prévoir** serait de **23 000 €**. Contrairement à 2018 où la variation était due à l'accroissement des effectifs de l'école privée, l'augmentation de 2019 serait la conséquence du mode de calcul du coût par élève basé sur les dépenses de fonctionnement dans les écoles publiques en forte hausse en 2018.
- Pour la **subvention au CCAS et L'EHPAD**, la prudence serait d'inscrire **500 000 €** soit le montant consommé en 2018 afin d'anticiper d'éventuelles ruptures de trésorerie pour les 2 entités en cours d'année.  
Il convient de préciser tout de même que des **mesures ont été appliquées** entre le service financier de la commune et le CCAS et L'EHPAD afin de **rationaliser et surtout limiter le recours à la subvention** (ligne de trésorerie de la Caisse d'Épargne portée à 100 000 €, accord préalable avant mandatement des dépenses).

Les **charges de personnel** sont estimées à **3 120 000 €** soit **2% en plus** par rapport au réalisé 2018, **différents paramètres** étant à prendre en compte pour cette exercice budgétaire.

- **Pas d'augmentation du point d'indice** prévue en 2019
- Prise en compte des **avancements de grade** et de la **promotion interne**
- **Réintroduction en 2019 du** protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (**PPCR**) qui avait été gelé en 2018 et qui conduit à des **revalorisations indiciaires minimales**.
- **Pas d'augmentation de cotisations patronales** de même la mise en place du **prélèvement à la source ne génère aucune charge** pour l'employeur.
- **Le contrat d'assurances du personnel a subi une augmentation (+16 000 €)** en raison d'une sinistralité passée défavorable
- **2 agents** sont concernés par le nouveau dispositif de contrat aidé **Parcours Emploi Compétences (PEC)**
- **La fin de la mise à disposition** d'agents communaux pour les **TAP**
- **Pas de d'agents recenseurs** à prévoir pour 2019

Conséquence du désendettement continu de la commune, les **charges financières se réduisent** encore sur cet exercice budgétaire et compilant les intérêts des prêts, de la ligne de trésorerie ainsi que la prise en compte des ICNE, le montant global de ces dépenses devrait se situer **sous le seuil de 85 000 €**.

Au final, en tenant compte des différents paramètres défavorables décrits ci-dessus, la **hausse des DRF** par rapport au CA 2018 devrait s'établir autour de **100 000 €** soit une évolution de **+1.75%** ce qui demeure toutefois une augmentation assez limitée par rapport au **volume global des dépenses de fonctionnement (5 740 000 €)**.

## 6-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2019, les **RRF** ne vont **pas connaître de variation notable**, le principe de **précaution** et de **prudence** étant de mise et de plus les éléments de la loi de finances 2019 comme énoncés ci-dessus laisse apparaître une certaine stabilité des dotations et mesures en faveur des collectivités locales.

Il est escompté une augmentation de **2.5% des recettes issues du fonctionnement des services municipaux** avec une perspective de **forte fréquentation** du **restaurant scolaire** et des **activités dédiées à la jeunesse**.

Pour les **impôts et taxes**, la **prudence** sera de mise ; les espoirs pouvant être déçus en cours d'exécution budgétaire.

En ce qui concerne les **contributions directes** depuis la loi de finances 2018, le **coefficient de revalorisation forfaitaire** des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un **calcul** (reposant sur **l'indice des prix à la consommation harmonisé**) et non plus d'une fixation par amendement parlementaire, celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Pour le **coefficient 2019**, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à **+2,2%** qui serait donc le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition 2019.

Le nouveau mode de calcul est une très **bonne nouvelle** pour les **collectivités locales** car la revalorisation de ce coefficient souffrait d'une certaine anémie les années passées (2016 : +1%, 2017 : 0.40%, 2018 : 1.24%), les **contribuables locaux** constateront une **hausse significative** de leur taxe d'habitation et surtout foncière à l'automne 2019 sans que pourtant les taux communaux n'aient varié.

La **réforme de la taxe d'habitation** enclenche sa **deuxième étape** en 2019 avec le **dégrèvement à hauteur de 65%** pour les foyers éligibles avant le dégrèvement total annoncé de **100% en 2020**.

Pour information, sur les **2 932 foyers fiscaux caudanais**, **1 840** d'entre eux **ont bénéficié** en 2018 de la **réforme de la TH** et **359** en sont **exonérés** totalement pour raisons familiales ou financières.

En termes de crédits à inscrire pour les **3 taxes**, une variation prudente de **+1.5%** est prévue soit un montant de **3 132 000 €**, les bases fiscales n'étant communiqués qu'en mars 2019.

En ce qui concerne les **dotations** de **Lorient Agglomération**, la **réduction de l'attribution de compensation de 5 361 €** relative au transfert de la

compétence eaux pluviales est **reconduite** également **en 2019**, la dotation de solidarité elle ne variant pas.

La **prudence** est de mise concernant l'inscription des crédits relatifs aux **droits de mutation (150 000 €)**, l'exercice 2018 ayant été relativement décevant, prudence également pour **la taxe locale sur la publicité (200 000 €)** dans le cas où la fermeture de plusieurs sociétés est susceptible d'impacter à la baisse cette recette.

Le montant de la **DGF** voté par la loi de finances 2019 est **maintenu à 26.95 Mds €**, pour la commune de Caudan, ce sera un **impact difficilement quantifiable** en raison de 2 paramètres composant la DGF :

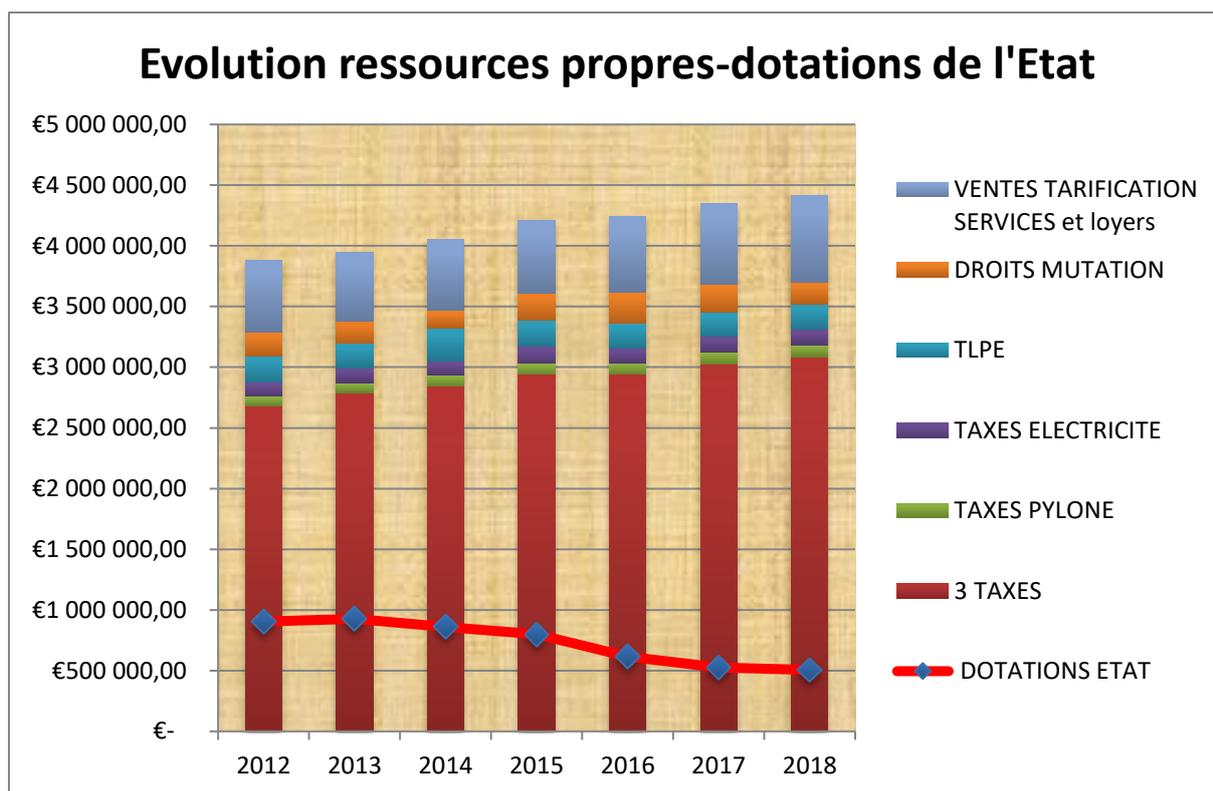
- La **population DGF** prise en compte qui selon les derniers chiffres du recensement serait en **légère hausse**
- Le **potentiel fiscal de la commune** qui est supérieur à 0.75 fois le potentiel fiscal moyen impliquera un **écrêtement** d'une partie de la DGF 2019

Au final, il est difficile d'estimer le montant qui sera perçu au titre de la **DGF** mais on peut tabler sur une recette de **170 000 €** (181 683 € en 2018), recette devenant **de plus en plus marginale** dans le budget communal caudanais... Pour rappel cette dotation a fondu de 500 000 € entre 2013 et 2018.

Pour la Dotation de solidarité rurale (**DSR**) la loi de finances a prévu une **augmentation de 5.9%** de ces crédits, on peut donc légitimement tabler sur une recette de **140 000 €** (133 063 € en 2018).

Les fonds alloués au **FPIC** seront **reconduits** dans **les mêmes volumes** par conséquent les crédits reçus en 2018 seront ceux inscrits en 2019 soit **85 000 €**.

Les **TAP** n'étant plus organisées dans les deux écoles publiques depuis la rentrée 2018, la **participation** de l'**Etat** et de la **CAF** au financement du dispositif **ne seront plus inscrites** sur les crédits 2019.



Dans le cadre des **contrats aidés**, **2 agents** vont bénéficier du **dispositif Parcours emploi Compétences** (PEC), la commune étant remboursée à hauteur de **16 000 €** pour 2019 pour la totalité de ces 2 contrats.

Au final, il est encore difficile de quantifier précisément le **niveau des RRF**, les données fiscales et financières n'étant communiquées qu'en mars 2019, il est donc prudent de prévoir une **stabilisation** au niveau du CA 2018 soit un volume estimatif de **7 170 000 €**.

Ainsi en prenant en compte **l'estimation des DRF et des RRF**, **l'autofinancement brut prévisionnel** serait **1 435 000 €** en précisant que c'est une hypothèse basse, les RRF ayant été volontairement chiffrées avec prudence.

### **6-3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Après plusieurs exercices budgétaires** pendant lesquels les **dépenses d'investissement** étaient d'un **bon niveau** mais sans être exceptionnel, **l'exercice 2019** ne fait que **décupler l'élan** engagé en 2018.

Après des crédits votés à hauteur de 2.8 M € lors du BP 2018 et avec une consommation de 2.2 M €, les **premières orientations 2019** prévoient un montant d'équipement de travaux de **3.4 M €** (dont 2 777 000 € de nouvelles dépenses et 623 000 € de reports 2018) ce qui constitue **depuis 2010** exercice record.

Autre indication, le **taux de consommation** devrait **très élevé** à la fin de l'exercice budgétaire, la **majorité des travaux** étant en **cours de lancement** et **devrait être achevée d'ici le mois de décembre**.

Les dépenses relatives aux **travaux de réhabilitation du Parc d'activité de Kerpont-Lann Sévelin** concentreront près de **60% des crédits** pour plus de **2 M €**.

Cela concerne la **fin des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche** (rue JB Martenot), le financement de la **seconde tranche** (rue et impasse JB Say) ainsi que les travaux de **rénovation d'éclairage public** afférents à ces 2 tranches. Pour rappel, les travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales liés à cette opération sont pris en charge par Lorient Agglomération depuis le transfert de la compétence en 2018.

**Autre chantier** qui prendra complètement **fin en 2019** est **l'aménagement de la seconde tranche de la voie verte de Kerantro** avec la prochaine mise en place de la signalisation et des plantations soit près de **30 000 €** de crédits à inscrire.

Le programme de la **voirie rurale** a été **scindé sur 2 exercices**, les travaux d'enrobés ayant dû être décalés. **35 000 €** sont donc à prendre en compte au titre des reports.

La poursuite de l'aménagement de **l'ancien plan d'eau du site de Kergoff** est également à prévoir après les travaux de vidage effectué pendant l'automne 2018.

Un **cabinet de maîtrise d'œuvre** a été **désigné** pour mener les études et suivre les travaux concernant **l'aménagement paysager** de ce site, les travaux hydrauliques étant pris en charge directement par Lorient Agglomération. Au total, plus de **305 000 €** seront à prévoir pour cette opération.

Des **aménagements de sécurité** seront également à prévoir sur des **secteurs accidentogènes** de la Commune, la **route de Caudan ou de Kerviec** plus précisément.

Chantier dont les études ont été menées en 2018 et qui verra sa concrétisation en 2019 est la **rénovation et l'extension de la salle des fêtes Joseph Le Ravallec**. Ces travaux vont permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les associations et particuliers fréquentant la salle des fêtes, fréquentation en hausse comme témoigne la croissance des recettes de location. Près de **500 000 €** sont ainsi programmés pour financer ces travaux et l'acquisition de nouveaux équipements.

D'autres travaux pour **120 000 €** seront également programmés dans **les bâtiments communaux** afin d'en assurer leur **entretien** et **d'améliorer** les **conditions d'accueil** des usagers et des agents.

Des **dotations** en termes **d'équipements de services** seront également à prévoir pour plus de **200 000 €** dont notamment la balayeuse du service de la propreté urbaine qui serait à remplacer en 2019.

Comme on peut le voir au vu des projets décrits, le programme d'investissement est bien fourni pour 2019 mais il convient également de prendre en compte le **programme d'investissement pluriannuel** dressé en 2018 et pour rappel qui s'articulait sur les **3 exercices budgétaires 2018-2020** autour des opérations suivantes :

- Réaménagement de la **zone de Kerpont-Lann Sévelin**
- Réhabilitation et extension du **bâtiment mairie**
- Rénovation et extension du **restaurant scolaire**
- Programme de **voirie urbaine**

Comme évoqué, **l'opération de réhabilitation du PA de Kerpont Lann Sévelin** sera pratiquement **achevée en 2019**, il convient donc de **prioriser les autres opérations**.

Des **pré études** ont ainsi été menées pour les **travaux** de la **mairie** et du **restaurant scolaire** afin de **définir** les **enveloppes financières** que ces opérations engageraient :

- Pour les travaux d'extension et de rénovation du **restaurant scolaire**, le Cabinet Riguidel et les bureaux d'études associés lors de l'étude AVP ont chiffré une enveloppe de **2.6 M €** (hors coût maîtrise d'œuvre) pour une **durée de travaux s'étalant sur 20 mois**.
- Pour les travaux d'extension et de rénovation de la **mairie**, EADM a ressorti de son étude de faisabilité une enveloppe financière de **2.4 M €** (coût de maîtrise d'œuvre compris) avec une **durée de travaux de 16 mois**.

Au vu de ces montants de travaux et des réserves financières de la Commune, ces **2 projets** ne **pourront pas** être menés **de front** et une **priorisation** est donc rendue nécessaire afin de ne pas **obérer** les  **futures capacités d'investissement**.

Il est **proposé** de **retenir le projet de rénovation et d'extension du restaurant scolaire** en **investissement prioritaire** en raison notamment :

- Des **capacités et conditions d'accueil** : la fréquentation par les écoles et le collège du restaurant scolaire en hausse grâce à l'apport de nouvelles populations du quartier de la ZAC engendre certaines conséquences (repas des élèves de l'école maternelle Debussy au centre de loisirs, rythme effréné des différents services des repas, nuisances sonores)
- **Vieillesse du bâtiment et des équipements en place** : cela induit des problèmes en termes d'ergonomie, d'organisation de travail et de coûts énergétiques.

L'année **2019** serait ainsi le cadre du lancement de la **2<sup>ème</sup> partie d'études opérationnelles** avec la **désignation du maître d'œuvre** qui dirigerait les **travaux** se déroulant à partir du **1<sup>er</sup> semestre 2020**.

Dès lors, **100 000 €** sont à inscrire au **BP 2019** afin de faire face aux différentes études, missions et diagnostics nécessaires au lancement de ce projet d'envergure.

Autre **dépense** qui va devenir récurrente est le **versement** à **Lorient Agglomération** de **l'attribution de compensation investissement** dans le cadre du **transfert de la compétence eaux pluviales**, dépense destinée à financer une partie de ces travaux sur le territoire communal (**61 474 €**).

Les dépenses relatives au **remboursement du capital des emprunts** sont estimées à **340 000 €**. Ce montant intègre **les prêts en cours** mais également une **échéance** d'un **prêt** qui serait à **souscrire sur l'exercice 2019**, le volume des investissements à financer étant élevé, transition idéale pour évoquer les recettes d'investissements 2019.

#### **6-4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ATTENDUES**

Les **sources de financement** des dépenses d'investissement mobilisées sont de différentes :

- L'objectif de **l'autofinancement net** à atteindre pour financer de façon optimale le programme d'investissement sera **1,2 M €** dans un contexte où **l'autofinancement brut tend à se réduire** mais par contre grâce au désendettement de la commune, **l'autofinancement net se maintient**. Dès lors, cet objectif d'1,2 M semble réaliste.
- Le montant attendu au niveau des **taxes d'aménagement** sera de **60 000 €**
- Le **FCTVA** sera d'environ **330 000 €**, montant correspondant au fort niveau d'investissement 2018
- Les **subventions** attendues seront de l'ordre d'environ **160 000 €** :
  - **108 000 €** pour l'opération de travaux de **Kerpont-Lann Sévelin**
  - **30 000 €** pour la **voie verte de Kerantro**
  - **25 000 €** pour les **travaux de la salle des fêtes**
- Afin de financer le programme d'investissement relativement conséquent, un **emprunt** devra être souscrit et devrait s'établir dans une fourchette comprise entre **700 000 € et 1 000 000 €**.  
Le **rythme de consommation** des crédits dans l'année **influera** sur le **montant** précis de ce prêt et également de la **date de sa souscription**, les besoins en termes de trésorerie étant élevés pour cet exercice budgétaire.

Dans **l'hypothèse** où un **prêt de 800 000 €** serait souscrit au cours du second semestre 2019, l'encours de la dette au **1<sup>er</sup> janvier 2020** serait de **2 400 000 €**, **niveau** tout à fait **raisonnable** qui correspondrait à l'encours constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 3 emprunts étant soldés sur cette période.

### **6-5 BUDGET QUARTIER DE LENN SEC'H**

Tout comme le budget principal, le budget du quartier de Lenn Sec'h va mobiliser un **fort volume de dépenses** en matière de travaux, la **viabilisation de la tranche B2-C1** étant rentrée dans sa **phase opérationnelle** depuis le mois de novembre 2018.

Il est ainsi prévu :

- Les **travaux d'aménagement** (voirie-eaux pluviales-aménagements paysagers) : **2,2 M €**
- Une partie des **travaux d'éclairage public** : **200 000 €**
- Les missions de **maîtrise d'œuvre** : **75 000 €**

Au niveau des **ventes de terrains**, **aucun crédit** ne sera inscrit, la **commercialisation des lots** ne débutant **qu'à l'été 2019**.

Au niveau des **prêts**, des **mouvements significatifs** seront à prévoir avec le **déblocage du solde du prêt-relais** souscrit en décembre 2018 pour financer les travaux de la tranche B2-C1 soit **1, 9 M €** et les **opérations de refinancement du prêt-relais souscrit en 2016** avec le nouveau prêt souscrit en décembre 2018 (**1,5 M €**).

Suite à ces opérations bancaires, **l'encours de la dette** du budget annexe au **31/12/2019** devrait être de **5 176 000 €**, montant élevé mais qui se réduira les prochaines années au fil des ventes des terrains.

Pour rappel, les **recettes** liées aux lots de la tranche B2-C1 et des autres lots restant à vendre sont estimées à **5.4 M €**.

En **cumulant** le **budget principal** et le **budget annexe du quartier de Lenn Sec'h**, ce sont près de **6 M € d'équipements et de travaux** qui seront **programmés** en **seul exercice budgétaire** démontrant ainsi la **vitalité** des **finances communales** et leurs contributions au **développement de l'économie locale**.